

217C2657
FR0011072602-OP034-AS26

15 novembre 2017

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.

VEXIM

(Alternext)

Le 14 novembre 2017, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) de la société VEXIM, déposée par BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Striker France MM Holdings (cf. D&I 217C2644 du 14 novembre 2017).

La note d'information de la société Striker France MM Holdings (visa n°17-585 en date du 14 novembre 2017) et la note en réponse de la société VEXIM (visa n°17-586 en date du 14 novembre 2017) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 16 novembre au 6 décembre 2017 inclus**.

Exane BNP Paribas se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Striker France MM Holdings, des titres qui seront apportés à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé aux prix d'offre visant la totalité des titres VEXIM non détenus par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Euronext Paris est également mise en place afin de permettre la prise en charge par l'initiateur des frais de courtage des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.